

Trois-Rivières (M. Mongrain) prenne la peine de lire cet éditorial stupide. D'ailleurs il va montrer qu'il est lui-même aussi stupide que l'éditorial en cause.

**M. Mongrain:** Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège.

L'honorable député dit que je suis aussi stupide que cet éditorial-là. Je ne voudrais pourtant avoir rien de commun avec l'honorable député.

Je continue...

[Traduction]

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre, s'il vous plaît.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Le vote.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre. Je signale à la Chambre qu'on pourrait continuer longtemps ainsi à invoquer le Règlement et à soulever la question de privilège, mais je mets les députés en garde contre l'emploi d'un tel moyen pour prolonger le débat. Si je puis me permettre une remarque, ce genre de procédé tend à diminuer l'importance du rappel au Règlement ou de la question de privilège, qui sont deux éléments essentiels de notre procédure. Le député de Trois-Rivières a la parole.

**M. Mongrain:** Monsieur l'Orateur, après avoir écouté pendant deux semaines les nombreuses remarques de nos collègues du Ralliement créditiste, qui ont fait état de toutes sortes de rapports, livres, brochures et éditoriaux, j'aimerais présenter une sorte de réfutation. Cet amendement propose que ces comités comprennent toutes sortes de médecins qui décideront des personnes qui mourront se faire avorter. Pour prouver leur thèse, ces députés ont cité quantité de documents ces deux dernières semaines. Je ne vais pas essayer de prouver la mienne.

J'affirme que cet amendement n'est pas justifié, car son but était déjà prévu dans le projet de loi présenté à la Chambre. Je tiens à en lire deux alinéas, afin de prouver ce que j'avance. Puisqu'ils sont en français, je vais les lire en français.

[Français]

A plusieurs, l'obstruction créditiste au bill C-150 dit Bill «omnibus» aura paru de la haute vertu. Ce serait toutefois se méprendre que de voir de la vertu là où il n'y a que de l'intérêt politique...

**M. Fortin:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

[Traduction]

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre, s'il vous plaît. Je ne puis autoriser qu'un rappel au Règlement à la fois. Le député de Shefford a la parole.

[M. Fortin.]

[Français]

**M. Gilbert Rondeau (Shefford):** Monsieur l'Orateur, je ferai remarquer que je m'en suis tenu, ainsi que mes collègues, à l'amendement à l'étude, qui traite spécialement des personnes qui doivent faire partie du comité, notamment du psychiatre. Or, je demanderais à l'honorable député de Trois-Rivières (M. Mongrain) de bien s'en tenir au sujet et surtout au psychiatre, qu'il devrait consulter plus souvent.

[Traduction]

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre, s'il vous plaît. J'apprécie certes l'appui du député de Shefford en l'occurrence, mais je dois rappeler à la Chambre qu'aux termes de notre Règlement, nous devons nous en tenir à l'amendement à l'étude. Le député de Trois-Rivières le sait aussi bien que moi. Si l'éditorial en question a trait à l'amendement, je serai heureux qu'il nous le lise; autrement, je lui conseillerais d'éviter d'en faire mention car, ce faisant non seulement enfreindrait-il le Règlement de la Chambre, mais il susciterait vraisemblablement la sorte de situation que nous voulons éviter.

[Français]

**M. Mongrain:** Monsieur l'Orateur, j'ai l'intention d'être aussi calme et objectif que possible. J'ai l'intention de suivre les conseils paternels que vous venez de nous donner, en nous disant de nous en tenir à l'amendement.

J'ai écouté, tantôt, pendant 20 minutes, respectueusement, ce que l'honorable député de Compton (M. Latulippe) a dit. Il nous a traités de gens qui étaient contre la morale.

L'autre jour, un de ses collègues nous a traités d'assassins et nous n'avons pas trop protesté.

Je voudrais tout simplement, pendant deux minutes, lire deux paragraphes pour prouver que quand nous refusons cet amendement à l'effet qu'il faudra un psychiatre, un pédiatre, etc., ce n'est pas par amour du vice, ni par manque de vertu. C'est justifié, au contraire, et je veux prouver que je ne suis pas le seul à le dire, parce que si j'étais le seul, mes amis, les créditistes, n'auraient pas confiance en mon témoignage. Je serai donc très bref. Je n'ai besoin que de deux minutes, monsieur l'Orateur.

Je cite:

Ceux qui approuvent le projet de loi en question savent tout aussi bien que les créditistes que la morale réprovoque et continuera de réprovoquer certaines pratiques contre lesquelles s'élèvent les disciples de Réal Caouette. Il n'est pas nécessaire d'être théologien pour comprendre cela. La mesure à l'étude n'approuve pas le vice, elle déclare tout simplement que l'État ne s'érigera plus en conscience des administrés.

Les créditistes savent donc fort bien à quoi s'en tenir et leur obstruction nous paraît beaucoup plus politique que vertueuse.